



Association Protection Foudre

ADHESION

PERSONNE MORALE

Toute personne morale bénéficie de 2 voix lors des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires

Raison sociale :

Adresse postale :

Code postal – Localité :

Nom :
Fonction :
Tél :
e-mail :

Nom :
Fonction :
Tél :
e-mail :

Adhér(ent) à l'Association Protection Foudre :

Effectif de l'entreprise	Montant cotisation annuelle
• égaux ou inférieurs à 10	400 € <input type="checkbox"/>
• compris entre 11 et 50	800 € <input type="checkbox"/>
• compris entre 51 et 100	1 100 € <input type="checkbox"/>
• supérieur à 100	1 400 € <input type="checkbox"/>
• institutionnel	1 600 € <input type="checkbox"/>

Ci-joint un chèque de : euros à l'ordre de « Association Protection Foudre »

Attention, le règlement de l'adhésion annuelle doit être effectué avant le 15 juin. Au-delà, votre société ne sera plus considérée comme Membre de l'A.P.F. Elle ne pourra se prévaloir de ce titre. Son sigle ou son logo sera retiré du site de l'A.P.F.

Le bulletin d'adhésion et le chèque sont à adresser à :

Association Protection Foudre
160, rue de Bagnolet
75020 Paris - France
Tél : 01 48 48 48 48
www.apfoudre.fr